



**Procès-verbal**  
**de la séance du lundi 20 mai 2019, 19h00,**  
**à l'Hôtel de Ville, salle n° 6**

<b>Président :</b>	M. Ansermet	Jacques
<b>Présent-e-s :</b>	M. Casellini	Olivier
	M. Descoeudres	Fabien
	M. Dragone	Umberto
	Mme Fawer	Manon
	Mme Focking	Delphine
	Mme Fretz	Zabou
	M. Halbritter	Christian
	M. Jouhaud	Pierre-Olivier
	M. Lilla	Axel
	M. Méry	Edouard
	Mme Murisier	Marie
	Mme Ramu	Agnieszka
	Mme Rentsch	Dora
	Mme Rufenacht	Nathalie
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Schaeli	Ochelio
	Mme Simonin	Anne-Francine
	Mme Trolliet	Stéphanie
<b>Excusés :</b>	M. Riccio	Stéphane
	M. Stergiou	Grégory
	M. Waser	Jonathan
<b>Absent :</b>	M. Kamba	Lutete Jean

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Validation de l'ordre du jour
3. Fête des Vignerons, informations de madame Marggi (coordinatrice de la FeVi)
4. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2019 (PV + tableau récapitulatif joints)
5. Démission d'un membre du quart des professionnels
6. Communications du président
7. Informations du quart des professionnels (directions et enseignant-e-s)
  - 7.1. Etablissement primaire (EP)
  - 7.2. Etablissement primaire et secondaire (EPS)
8. Informations de la DJEFS
9. Informations du quart parents
10. Informations du quart politique
11. Informations du quart société civile
12. Divers et propositions individuelles

## 1 Liste de présence

La liste est complétée en séance.

## 2 Validation de l'ordre du jour

Madame Marggi étant absente, le point 3. est supprimé. Le nouvel ordre du jour est validé.

## 4. Adoption du procès-verbal du 08.04.19

Madame Focking revient sur le pv de la séance du 14.01.19 et souhaite la modification suivante à la page 4, point 9, § 5 « regrette le peu de participation aux six ateliers...notamment parce que l'information n'a été transmise *que* sur le site internet de l'établissement. »

Le pv du 08.04.19 est validé.

## 5. Démission d'un membre du quart des professionnels

Monsieur Lilla annonce sa prochaine démission. Il sera remplacé par madame Toumi.

## 6. Communications du président

- Les membres ont reçu avec la convocation la copie d'un courrier de madame Cesla Amarelle, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, adressé aux Communes vaudoises, concernant l'organisation des devoirs surveillés dans les établissements scolaires. Un rapport sur les « Activités scolaires hors bâtiments scolaires - charges aux communes » y était joint. Une vaste enquête sur le sujet a été menée par le Département. Monsieur Ansermet informe que la Ville de Vevey gère bien cette activité. Madame Fawer transmet que son service facture, selon les revenus des parents, un maximum de Fr. 150.00/an pour les devoirs surveillés et Fr. 180.00/an pour les études surveillées. Les montants facturés par d'autres communes peuvent s'élever jusqu'à Fr. 800.00/an. La question qui se pose est celle de savoir si cette prestation répond véritablement aux enfants et parents ou s'il est judicieux de la revoir au vu des besoins qui évoluent.

- Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 07.12.2017 concernant la gratuité de toute activité en lien avec l'école, un nouveau courrier du Département est parvenu aux communes leur imposant la mise en pratique de cette décision. Il est rappelé que la Ville de Vevey l'applique depuis le 1.1.2018 : aucun camp, aucune course d'école ou autre sortie n'est facturée. Seuls les repas consommés lors des camps sont facturés sur la base d'un forfait journalier.

Madame Troillet demande ce qu'il en est des voyages d'études. Madame Simonin répond que, cette année encore, le montant de Fr. 300.00 a été demandé aux parents. Cette somme devrait diminuer les années prochaines. Elle ajoute que des efforts sont fournis afin que les élèves puissent récolter de l'argent lors des récréations. Madame Fawer informe que la Ville a maintenu le montant de financement de Fr. 60.00 par enfant pour cette année scolaire.

- Monsieur Ansermet transmet que, suite au rejet du Tribunal cantonal au recours des opposants à la construction du nouveau collège de Gilamont, ces derniers ont déposé un nouveau recours au Tribunal fédéral. Le projet est donc toujours dans l'attente d'une décision.

## 7. Informations du quart des professionnels

### 7.1. Etablissement primaire (EP)

Monsieur Descoedres transmet les informations suivantes :

- le 21.05.2019 se tiendra la séance des parents pour les futurs 3 à 5P. L'information a été annoncée sur le site internet de l'Etablissement ainsi que par un courrier aux parents.
- Le cross a eu lieu la semaine du 13 mai et a remporté un grand succès avec de nombreux parents présents. L'année prochaine se tiendra la 10ème édition, événement qui sera fêté. Le directeur remercie l'EPS qui fournit des élèves pour l'accompagnement, ce qui est très utile et apprécié.
- La Fête des écoles se déroulera cette année de manière différente puisque les travaux liés au montage des infrastructures pour la Fête des Vignerons impactent le site des Galeries du Rivage. Sur demande des enseignant-e-s elle sera célébrée dans les différents bâtiments et les cours de récréation en journée ou en soirée. Seule exception pour le collège de la Veveyse/Sige où les enseignant-e-s ont prévu d'organiser une fête en automne, en relation avec l'inauguration du collège rénové.

## 7.2. Etablissement primaire et secondaire (EPS)

Madame Simonin transmet les informations suivantes :

- Toutes les classes de 10<sup>ème</sup> voie générale sont en stage cette semaine. Madame Troillet demande si les écoliers en voie pré-gymnasiale ont aussi l'occasion d'aller effectuer des stages. Madame Simonin répond qu'en dixième année, ces élèves peuvent tout à fait remplir une demande de stage.

Madame Fretz partage les nouvelles suivantes :

- Les élèves de 11ème année sont actuellement en voyages d'études. C'est la première année où un certain nombre de parents n'ont pas payé le voyage de leurs enfants. Les motifs sont divers et pas toujours en lien avec des difficultés financières : manque d'envie des élèves, difficulté de vivre en communauté, de passer 5 jours sans leur portable. La question de l'organisation d'un voyage d'étude pour l'année scolaire 2019-2020 se pose.
- Concernant les promotions scolaires, et au vu du changement de lieu de la cérémonie, elle remercie chaleureusement les trois enseignant-e-s qui se sont mobilisé-e-s pour rebondir et préparer un beau programme.
- Suite au « Concept 360 » développé par le Département, les établissements ont un délai de 3 ans pour le mettre en place.

## 8. Informations de la DJEFS

Madame Fawer transmet les informations concernant les points suivants :

- Le Secteur éducation s'investit pleinement pour créer un cadre de cérémonie des promotions digne de l'événement.
- Des travaux majeurs de rénovation se déroulent dans le collège de la Veveyse. Pour l'instant, les délais sont tenus afin d'accueillir le montage de la cantine de la FeVi dans la cour et les élèves à la rentrée d'août 2019.
- Le chalet de la Cheneau est vieillissant et nécessite des travaux de rénovation majeurs. Son service est dans l'attente de la validation des travaux par la DAIE (Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie) ainsi que par le Conseil communal. Dès dépose et validation du préavis, ces travaux pourront débuter et dureront environ une année. Il faudra alors repenser le programme de « l'école à la montagne ».
- Le Chœur des écoles a donné son concert annuel le 12.05.19, soit trois représentations avec énormément de participations et un franc succès émotionnel et financier (le chapeau a recueilli env. Fr. 4'000.00). La qualité de la prestation de la comédie musicale est vraiment à relever.
- Le Secteur famille travaille sur la prochaine rentrée scolaire en vue de la répartition des enfants dans les différentes UAP (Unité d'accueil parascolaire) et notamment sur celle de ceux placés aux Petits pois et qui doivent intégrer de nouveaux lieux. Actuellement le système fonctionne. La répartition des enfants s'effectue en collaboration avec les établissements scolaires et plus précisément selon le lieu d'enclassement des élèves.

## 9. Informations du quart parents

Monsieur Jouhaud transmet les questions et informations suivantes :

- Quelle est la position des directions d'établissements en vue de la Journée de la grève des femmes le 14.06.19 ? Monsieur Descoedres répond que les directives cantonales autorisent le droit de grèves pour ses collaborateurs. Les enseignant-e-s disposent d'un délai au 3 juin pour annoncer une absence afin qu'un remplacement puisse être organisé. Madame Fretz complète en informant qu'une absence avant 15h30 engendrera une retenue salariale.
- Quelle est la décision de l'EPS quant aux nouveaux horaires suite à la proposition de la directrice lors de la précédente séance du CETV ? Madame Fretz répond que la décision du nouvel horaire a été prise et cet horaire sera communiqué aux parents avant la fin de l'année scolaire. Le quart parents demande s'il est possible à l'avenir de recevoir la soumission d'un projet avant une séance ; cela lui permettrait de réfléchir en groupe et de pouvoir ensuite transmettre son avis en séance. Madame Fretz répond par l'affirmative.

- Concernant les projets futurs portés par des parents ou des élèves, il demande si tous les participants sont bien conscients du montant du budget du CETV. Monsieur Descoedres précise que ce n'est pas le budget qui doit motiver la création d'un projet mais d'abord l'envie de porter le projet et ensuite la faisabilité au niveau financier par le canton, la commune puis le CETV. Madame Schaeli demande comment les parents ou enfants peuvent transmettre leur idée de projet. Monsieur Descoedres répond que dans le cadre scolaire, le premier intervenant est l'enseignant-e.

**10. Information du quart politique**

Aucune information n'est transmise.

**11. Information du quart société civile**

Monsieur Dragone transmet qu'une équipe veveysane junior de foot, enfants nés en 2006, participera au Paris World Game 2019 du 7 au 13 juillet où 71 pays sont présentés.

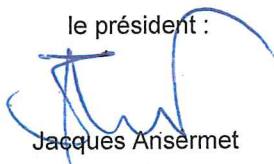
**12. Divers et propositions individuelles**

Aucun divers n'est annoncé

Prochaine séance prévue le mardi 1<sup>er</sup> octobre à 19h.

Monsieur Ansermet remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 20h00.

le président :



Jacques Ansermet

la secrétaire :



Chantal Mercier